AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1071
FR0000035164-FS0468

17 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BENETEAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juillet 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2015, le seuil de 5% du capital de la société BENETEAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 127 516 actions BENETEAU représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BENETEAU sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 82 789 840 actions représentant 130 446 750 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.